

**GRAND
LAC**




COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



Guide pratique des transports scolaires

Rentrée scolaire 2019-2020

SOMMAIRE

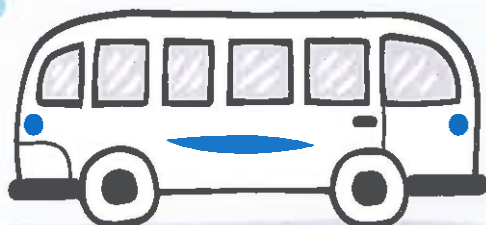
- **Conditions pour bénéficier de la prise en charge**  3
- **Modalités d'inscription** 
 - Sur le site internet 3
 - Par correspondance 4
 - Sur place 4
 - Pièces à joindre au dossier 5
- **Tarifs annuels 2019-2020**  6





Conditions pour bénéficier de la prise en charge

Prise en charge des élèves domiciliés sur le territoire de Grand Lac (Albanais et Chautagne) et à plus de 3 km de l'établissement de secteur.



Modalités d'inscription

Les inscriptions se déroulent du 20 mai au 5 juillet 2019. A partir du 7 juillet, des pénalités de retard (30€) seront appliquées sauf dans les cas d'affectations tardives (redoublement, attente de résultats) ou de changements intervenus en cours d'année (déménagement, etc), sur présentation obligatoire d'un justificatif.

L'inscription peut se faire :

- **Sur le site internet :** www.grand-lac.fr/deplacements/transport-scolaire
Rubrique paiement en ligne.

Pour les enfants déjà inscrits pour l'année 2018-2019, vous retrouverez votre compte en ligne (se connecter avec son adresse mail). Seul ce mode d'inscription permet le paiement en plusieurs fois (attention : le premier règlement doit intervenir au plus tard le 28/06/2019).

- **Par correspondance :**

En se procurant le formulaire d'inscription :

- **À Grand Lac** – Service Déplacements – 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS.
- **Au Relais Grand Lac**, 60 rue Joseph Michaud, Albens 73410 ENTRELACS
- **Au Relais Grand Lac**, ZA Saumont - 172B rue de Jérusalem, 73310 RUFFIEUX
- **En téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site internet de Grand Lac** : www.grand-lac.fr Rubrique Déplacements >Transport scolaire.

Envoi ou dépôt du dossier d'inscription à **Grand Lac** - Service Déplacements 1500 Boulevard Lepic – 73100 AIX-LES-BAINS (règlement par chèque uniquement à l'ordre de : Régie des transports scolaires de Grand Lac.)



- **Sur place**

Règlement possible en chèque (à l'ordre de : Régie des transports scolaires de Grand Lac) espèces ou carte bancaire :

- **Au siège de Grand Lac** les lundis et jeudis de 9h00 à 12h, les mardis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
- **Au Relais Grand Lac d'Entrelacs** le mercredi 5/06 de 14h à 17h et les vendredis 21/06 et 28/06 de 13h00 à 17h00.
- **Au Relais Grand Lac de Chautagne** les mercredis 22/05, 5/06, 19/06 et 3/07 de 8h30 à 12h. **Pas de possibilité de paiement par carte bancaire.**





Pièces à joindre impérativement au dossier :

- 1. Le formulaire d'inscription, rempli et signé :** le n° de portable et l'adresse mail sont indispensables pour être averti sur toute l'information durant l'année (exemple : neige, travaux, perturbations du réseau etc.).
- 2. Le livret de famille :** page des parents et de l'enfant concerné par le transport scolaire.
- 3. Justificatif de domicile** de moins de 6 mois.
- 4. Une attestation de Quotient Familial CAF ou MSA** de moins de 3 mois (si QF inférieur à 750).
- 5. Le règlement**
- 6. Pour les enfants de moins de 6 ans, l'attestation de transport scolaire** des enfants de maternelle disponible sur le site internet de Grand Lac.

$A+B=C$



**La photo sera à coller par vos soins sur la carte de transport.
Tout dossier incomplet ne sera pas traité et retourné directement à la famille.**





Tarifs annuels 2019-2020

Une participation financière aux coûts des transports scolaires est à la charge des familles.

Le montant de la participation financière demandée aux familles est fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire. Cette participation annuelle est déterminée selon le quotient familial (QF) des familles.

Le barème pour l'année scolaire 2019-2020 est le suivant :

Barème applicable pour les deux premiers enfants.



Quotient familial retenu	<550	550-650	651-750	>750
Tarification annuelle	40€	70€	110€	140€

- Un abattement de 50% sera appliqué pour le 3ème enfant transporté.
- Gratuité à partir du 4ème enfant transporté.
- Les assistants familiaux (agrés par le Conseil Départemental) qui reçoivent des enfants placés payeront le transport sur la base du barème le moins élevé.
- Pour les élèves en situation de garde alternée, une seule inscription sera facturée mais veillez à procéder à deux inscriptions correspondants aux deux domiciles.



Merci de joindre impérativement l'attestation de garde alternée disponible sur le site internet de Grand Lac.

Une famille qui ne pourra pas fournir une attestation CAF ou MSA de QF lors de la phase d'inscription devra s'acquitter de la participation maximale prévue dans le barème.

Les cartes de transport seront envoyées par courrier, directement au domicile des familles, à partir du 26 août 2019.



En cas de perte ou de vol du titre de transport, un duplicata sera délivré et facturé 30€ à la famille (possibilité de choisir le titre de transport dématérialisé sur smartphone, et dans ce cas aucun frais ne sera engagé).



Les enfants qui ont un abonnement Ondéa pour l'année 2019-2020 ne paieront pas le transport scolaire. L'inscription au transport scolaire reste toutefois indispensable afin d'avoir accès au service. Dans ce cas, seule une inscription papier est possible (pas d'inscription en ligne).

Aucun remboursement a posteriori ne sera octroyé.

À ce titre, merci de joindre au dossier d'inscription Grand Lac un justificatif de l'abonnement Ondéa (facture, photocopie de la carte...)

Pour toute demande en dehors de la période d'inscriptions, merci de contacter directement le service déplacements de Grand Lac au 04 79 63 87 32.

Ce service à vocation scolaire est ouvert à d'autres publics sous réserve des places disponibles et moyennant un tarif unique de 200 € (PASS VOYAGEURS). Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée à partir du 15 juillet 2019. Les demandes de pass voyageurs sont à adresser par mail à : transport@grand-lac.fr

**GRAND
LAC**

**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

www.grand-lac.fr